COMMISSION DES CHAMPIONNATS A 11



Se réunit les lundis et jeudis Ligne directe : 04.92.15.80.34

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

- **3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.
- **4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

SAISON 2020-2021
Procès-Verbal N°04
Réunion du 10 septembre 2020

Président : M. Serge BESSI

Membres: M. Jacques DUBAR

ENVOI DE COURRIELS:

Pour être sûrs que les courriels que vous nous adressez (horaires, modifications, inversions,....) seront lus et traités en temps et en heure par la commission concernée, nous vous demandons de bien vouloir respecter les simples règles suivantes :

- 1. Mettre en destinataire principal le secrétariat : secretariat@cotedazur.fff.fr
- 2. En copie la Commission des Championnats à 11 (Seniors à U14) : championnats@cotedazur.fff.fr

ENVOI DES RECTIFICATIFS

Lors de l'envoi de vos rectificatifs (horaires, dates, terrains,...) merci de préciser par tout moyen (gras, surlignage,...) les rencontres concernées.

Nous vous rappelons également les délais à respecter pour vos envois :

- Demande de **modification de match** (changement de date, d'horaire, de terrain ou inversion de match) : **10 jours** avant la date initiale de la rencontre
- Demande d'arbitre officiel et/ou de délégué : 15 jours avant la date initiale de la rencontre.

Les demandes non parvenues dans ces délais ne pourront être traitées

REPORT DE RENCONTRE

SENIORS D5 A : AS Valliéroise 1 / US Biot 3 (58095.1) Fixée au 20.09.20 15h00 à St Vallier

CORRESPONDANCES

AS ROQUEBRUNE CAP MARTIN 2 : Retirant son équipe 2 en U14 D2 Poule A suite à un manque d'effectif (courriel du 06.09.20). La place occupée par cette équipe reste vacante pour l'instant.

<u>A.S. VALLIEROISE</u>: Désirant engager une équipe en Seniors D5 (courriel du 20.08.20). Nécessaire fait, l'équipe est engagée en Poule A.

<u>A.S. VENCE</u>: Désirant engager leur équipe 3 en Seniors D5 (courriel du 05.09.20). Nécessaire fait, l'équipe est engagée en Poule A.

<u>U.S. BIOT</u>: Désirant engager leur équipe 3 en Seniors D5 (courriel du 07.09.20). Nécessaire fait, l'équipe est engagée en Poule A.

DESIDERATAS

O. SUQUETAN CANNES CROISETTE : Désirant que leur équipe U17 Brassage D2/D3 joue ses rencontres à domicile et à l'extérieur le samedi après-midi

<u>EURO AFRICAN</u>: Désirant que leur équipe 2 Seniors qui évolue en D5 Poule B joue ses rencontres à domicile à 12h30. La demande a été transmise à l'Entente des Clubs Niçois qui gère les terrains et les horaires.

<u>ENT. ST SYLVESTRE NICE NORD</u> : Désirant que leur équipe U14 D1 joue ses rencontres le dimanche

<u>ENT. ST SYLVESTRE NICE NORD</u>: Désirant que leurs équipes U15 D1 et U15 Brassage D2/D3 jouent leurs rencontres le samedi après-midi

<u>ENT. ST SYLVESTRE NICE NORD</u>: Désirant que leurs équipes U17 D1 et U17 Brassage D2/D3 jouent leurs rencontres de préférence le dimanche

Le Président de séance Serge BESSI Le Secrétaire de séance Jacques DUBAR